



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



HORIZON 2020

RECHERCHE & INNOVATION

#H2020



Une intelligence collective
pour une Tunisie Innovante



Solutions proposées et pistes d'amélioration

Manuel de procédures de la gestion financière des projets R&I dans le cadre de la coopération internationale

Toute reproduction ou utilisation du contenu de ce document est soumise à un accord préalable de l'UGPO H2020 au MESRS Tunisie.

Tunis, 21 Janvier 2020
Séance de travail animée par les PCNs aspects Légaux & Financiers du Programme Européen de R&I H2020

Nous aborderons ...

1. Cadrage important
2. Procédure d'ouverture de comptes bancaires spéciaux en devises étrangères
3. Modalités de gestion des crédits
4. Modalités de passation de contrats avec les intervenants et de recrutement en externe
5. Les procédures pour la passation des marchés pour l'acquisition d'équipements, fournitures et de services
6. Procédure de l'obtention de l'attestation générale de suspension de la TVA et apurement des bons de commande

1. Cadre réglementaire

1

Accord de coopération scientifique et technologique entre la République Tunisienne et la Communauté Européenne

Décret numéro 747 du 22 Mars 2004, portant ratification de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la République Tunisienne et la Communauté Européenne conclu à Thessalonique (Grèce) le 26 Juin 2003

2

Loi organique numéro 20 du 15 Mars 2016

portant approbation de l'accord entre l'UE et la Tunisie concernant la participation au Programme Européen de R&I H2020

3

Décret numéro 1372 du 25 Décembre 2017

Décret gouvernemental numéro 1372 du 25 Décembre 2017, portant conclusion d'un accord entre le Gouvernement de la République Tunisienne et la délégation de l'UE relatif au financement du programme de CT du Bassin Méditerranéen (2014-2020)

4

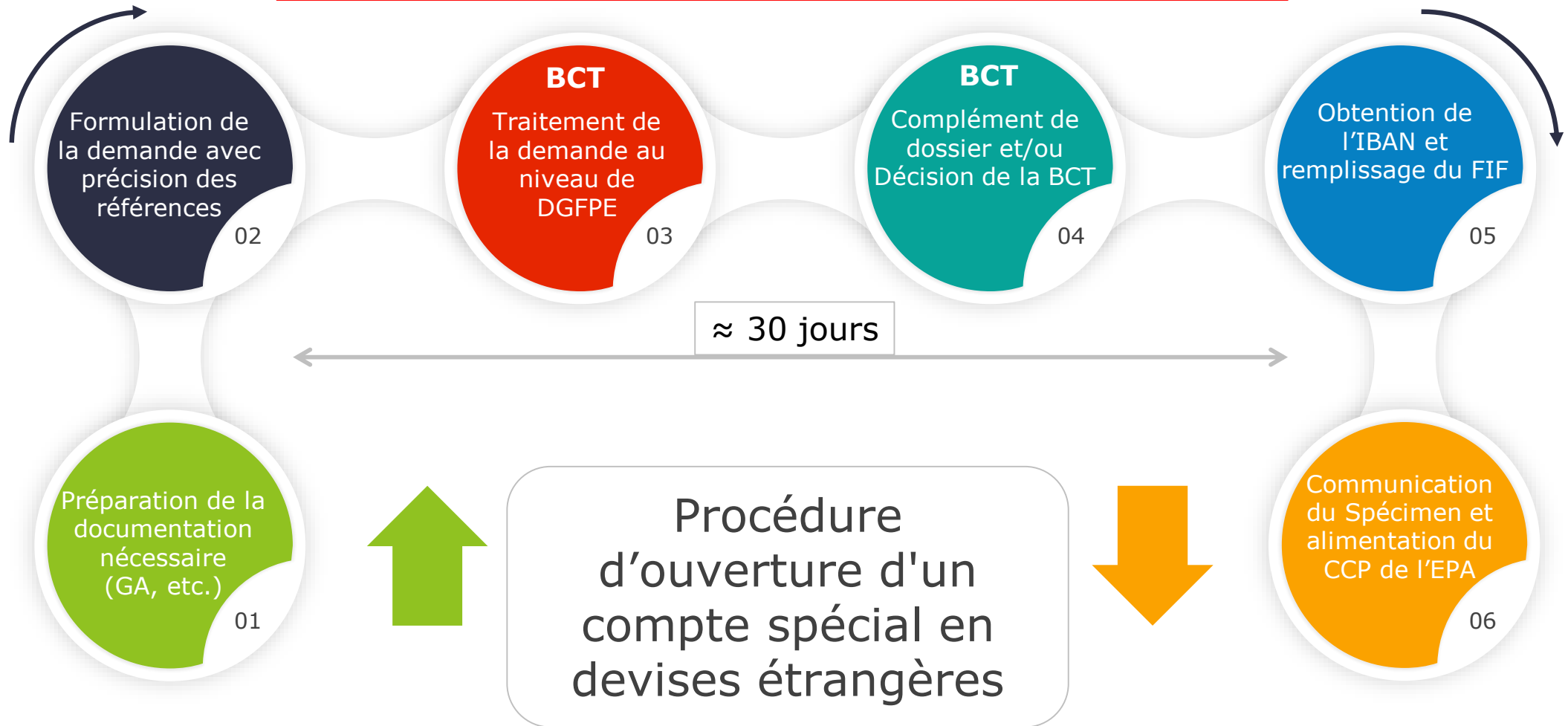
Décret numéro 1373 du 25 Décembre 2017

portant conclusion d'un accord entre le Gouvernement de la République Tunisienne et la délégation de l'UE relatif au financement du programme de CT entre la Tunisie et l'Italie (2014-2020)

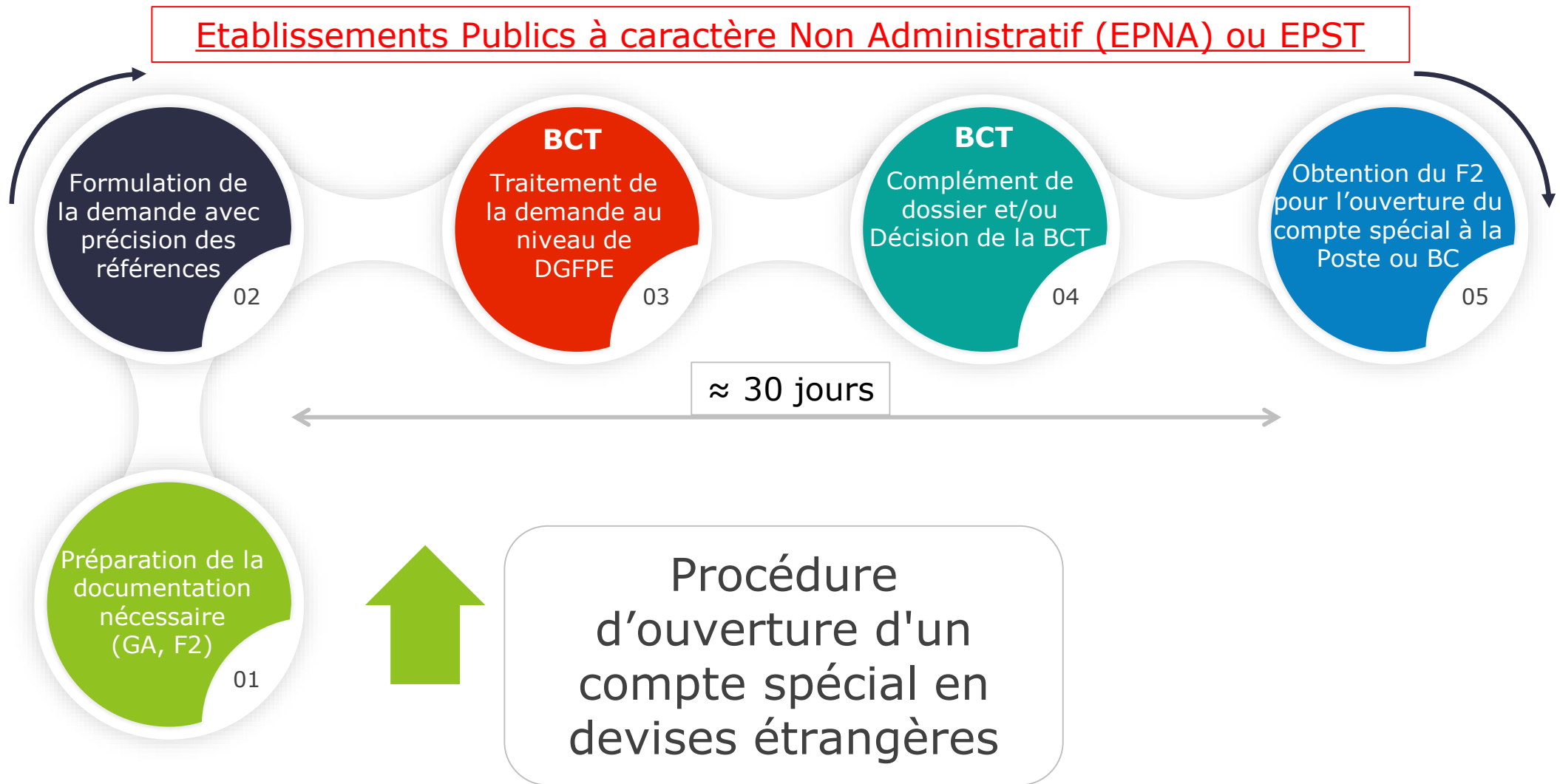
Toute autre convention de coopération spécifique ratifiée par la République Tunisienne,

2. Procédure d'ouverture de comptes bancaires spéciaux en devises étrangères

Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)



2. Procédure d'ouverture de comptes bancaires spéciaux en devises étrangères



2. Procédure d'ouverture de comptes bancaires spéciaux en devises étrangères

Ce qu'il faut retenir

- Se référer à la [note de la DGFPE à la BCT du 15 Mai 2019](#) relative à l'ouverture de comptes spéciaux en devises étrangères en Tunisie.
- Indiquer la [référence](#) sur laquelle la demande d'ouverture du compte spécial est basée.
- Annexer aux conventions de subvention e-signées, un tableau Excel détaillant les dépenses à effectuer en devise étrangère et en DNT en spécifiant [le taux de change utilisé](#) et en mentionnant la possibilité de procéder à [une ventilation du budget](#).
- Envoi du [Spécimen de signature](#) du représentant légal à la BCT.
- Communiquer [un FIF \(Financial Identification Form\)](#) dûment complété, signé et daté (pour les projets européens) :
ec.europa.eu/info/sites/info/files/about_the_european_commission/eu_budget/fich_sign_ba_gb_en_0.pdf
- Pour les EPNAs ou EPSTs | Ouverture d'un [Compte Intermédiaire en DNT portant le nom du projet auprès d'une banque commerciale ou de la Poste](#) pour régler toutes les dépenses en DNT.
- Connaître l'utilité des différents [formulaire de la BCT \(F1 & F2\)](#).

3. Modalités de gestion des crédits

Compte spécial en devise étrangère

- Pas de frais bancaires.
- Sert à régler les dépenses engagées en € sans passer par les demandes d'autorisation F1 ou F2.
- Alimentation du Compte Intermédiaire en DNT par tranche afin de contrôler la fluctuation du taux de change (Devise étrangère-DNT).

Compte Intermédiaire en DNT (Pour les EPNAs ou EPSTs)

- Possibilité de négocier et d'avoir des conditions de banque très avantageuses.
- Sert à régler les dépenses engagées en DNT.
- Permet une gestion et un suivi facile lors du reporting financier.

Compte Postal pour les EPAs

- Transfert des crédits au compte de l'agent comptable qui émet une quittance de paiement.
- Préparation d'une fiche d'imputation des crédits (Titre II | Partie 3) sur le Système 'ADAB', qui devrait être visée par le Contrôleur des Dépenses Publiques, et signée par l'autorité de tutelle et l'agent comptable.

4. Modalités de passation de contrats avec les intervenants et de recrutement en externe

Pour le personnel à recruter à temps plein

Il faut impérativement passer par un [Appel à Candidatures](#) ouvert à toute personne qualifiée répondant aux critères exigés pour chaque profil.

Nécessité de publier l'appel sur le Site Web du Programme de financement.

Il faut bien [planifier](#) les recrutements à faire afin de réussir la mise en œuvre du projet et ainsi arriver à dépenser la rubrique budgétaire "ressources humaines".

Proposition d'un contrat de prestation de services avec une rémunération alignée à la grille proposée par la fonction publique à signer par tous les intervenants.

Paiement conditionné par la présentation des livrables et/ou feuilles de temps validés et qui correspondent aux lots de travail dans lesquels l'institution est impliquée.

4. Modalités de passation de contrats avec les intervenants et de recrutement en externe

- Quand on gère un projet avec de nombreuses ressources, la [feuille de temps \(timesheet\)](#) est un élément indispensable. Elle est utile aux chefs de projets comme aux collaborateurs car elle offre une visibilité sur la charge de travail de chacun et permet un meilleur suivi du projet.
- Avec la feuille de temps, vous répartissez facilement la charge de travail sur les membres de l'équipe [réellement](#) disponibles. Les tâches attribuées à chacun des collaborateurs sont clairement identifiées et quantifiées en matière de temps. Le management de projet s'en trouve simplifié tout en étant efficace.

4. Modalités de passation de contrats avec les intervenants et de recrutement en externe

Pour le personnel à recruter à temps partiel

Il faut se conformer aux dispositions du [décret numéro 942 du 19 Mai 1997, relatif aux contrats passés avec le personnel de recherche](#).

[Personnel concerné](#) | Les enseignants chercheurs des universités, les chercheurs relevant d'un statut particulier dûment approuvé, les cadres de l'administration publique ayant des qualifications requises à la réalisation du projet.

Les tâches assignées au contractuel [ne doivent pas conduire à un conflit d'intérêts](#).

Proposition d'une rémunération annuelle de l'intervenant [ne dépassant pas 30% de son salaire brut annuel](#), et ce par projet, [avec un maximum de 60%](#) (au cas où l'intervenant participe à plus qu'un projet).

Paiement conditionné par la présentation des livrables et/ou feuilles de temps validés et qui correspondent aux lots de travail dans lesquels l'institution est impliqué.

4. Modalités de passation de contrats avec les intervenants et de recrutement en externe

→ Méthode de calcul des coûts horaires

$$\text{Coût horaire pour l'agent 1} = \frac{\text{Montant indiqué dans l'attestation annuelle de salaire pour l'exercice en cours pour l'agent 1}}{1720}$$

$$\text{Coût horaire pour l'agent 2} = \frac{\text{Montant indiqué dans l'attestation annuelle de salaire pour l'exercice en cours pour l'agent 2}}{1720}$$

$$\text{Coût horaire pour l'agent n} = \frac{\text{Montant indiqué dans l'attestation annuelle de salaire pour l'exercice en cours pour l'agent n}}{1720}$$

$$\text{Coût horaire moyen} = \frac{\sum_1^n \text{Coût horaire pour l'agent } i}{n}$$

→ Ainsi, en ayant le coût horaire moyen, vous pouvez calculer le coût moyen d'un hj (homme-jour) en considérant la charge horaire exigée par l'institution pour ses employés (en Tunisie, la plupart des cas, c'est un régime de 8 heures/jour).

5. Les procédures pour la passation des marchés pour l'acquisition d'équipements, fournitures et de services

Références à considérer

- [Circulaire de la PG, numéro 15 du 29 Avril 2018](#) sur les achats et les marchés publics financés par des instances étrangères dans le cadre des conventions ratifiées par la République Tunisienne.
- [Décret numéro 1039 du 13 Mars 2014](#), portant réglementation des marchés publics.

5. Les procédures pour la passation des marchés pour l'acquisition d'équipements, fournitures et de services

Important à savoir

- [Identification des besoins et préparer des TdRs à l'avance \(de préférence avant le démarrage du projet\)](#).
- [Suivre les notes procédurales de l'institution](#) pour tout ce qui passation de marchés qui devraient répondre aux exigences du décret numéro 1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics.

Par exemple pour les projets H2020 :

- L'article 10 de toutes les conventions de Subvention des Projets H2020 ou PRIMA, stipule dans sa section 10.1.2. qu'il faut se conformer à la législation nationale applicable en matière de marchés publics [10.1.2 [Beneficiaries](#) that are 'contracting authorities' within the meaning of Directive 2004/18/EC5 (or 2014/24/EU6) or 'contracting entities' within the meaning of Directive 2004/17/EC7 (or 2014/25/EU8) [must comply with the applicable national law on public procurement](#)].

6. Procédure de l'obtention de l'attestation générale de suspension de la TVA et apurement des bons de commande

Très important | L'article 3 de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la République Tunisienne et la Communauté Européenne conclu à Thessalonique (Grèce) le 26 Juin 2003, stipule que :

Article 3

Renforcement de la coopération

1. Les Parties s'engagent à tout mettre en œuvre, dans le cadre de leurs législations respectives en vigueur, pour faciliter la libre circulation et l'établissement des chercheurs participant aux activités couvertes par cet accord ainsi que pour faciliter l'entrée ou la sortie de leurs territoires des matériels, données ou équipements destinés à être utilisés dans ces activités.
2. Dans le cas où, conformément à ses règles propres, la Communauté accorde un financement à une entité juridique établie en Tunisie pour participer à une action indirecte communautaire, la Tunisie assurera qu'aucune charge ou prélèvement fiscal ou douanier ne sera imposé à cette transaction.

6. Procédure de l'obtention de l'attestation générale de suspension de la TVA et apurement des bons de commande



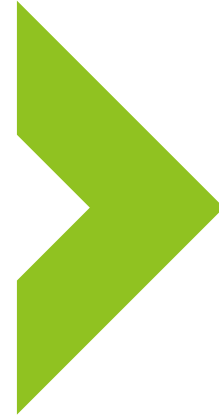
1

Maîtrise de la réglementation en vigueur (1) (2)



2

Adresser une demande de suspension de la TVA à la DGELF au Ministère des Finances pour avis, demande accompagnée de la Convention de Subvention, et d'un tableau détaillant les dépenses prévues dans le projet



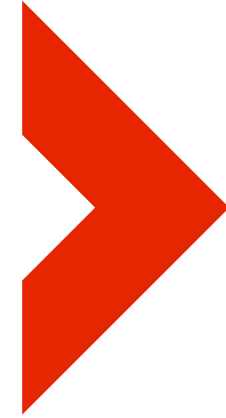
3

Avis favorable reçu de la DGLEF à adresser avec une demande pour l'obtention de l'attestation générale de suspension de la TVA auprès de la DGI



4

Attestation générale de suspension de la TVA obtenue avec un carnet de bons de commande visés par la Recette des Finances



5

Emission et apurement de bons de commande avec obligation de renouvellement de l'attestation et du carnet annuellement jusqu'à la fin du projet

(1) Article 28 de la loi numéro 78 du 23 Décembre 2019, relative à la loi de finances pour 2020.

(2) Article 13bis du code de la TVA.

Merci de votre attention!

